

## Les migrations intérieures 1954-1968

**C**ONTRAIREMENT à une idée reçue, les Français ont une assez grande mobilité et une mobilité qui va croissant. En huit ans, entre les recensements de 1954 et de 1962, 3 300 000 personnes ont changé de régions de programme (1) et 12 millions ont changé de communes. Entre 1962 et 1968, la mobilité s'est accrue, les déplacements inter-régions atteignent, en six ans, 3 200 000 dont 1 300 000 actifs et, en outre, 2 300 000 personnes sont venues d'outre-mer ou de l'étranger, dont 900 000 actifs (2).

Les principaux motifs de ces mouvements sont la recherche de travail, le mariage, le départ en retraite et, récemment, les rapatriements de Français d'Afrique du Nord. Il faudrait ajouter, mais à un moindre degré, les changements d'emploi. La fécondité différentielle agit également à terme au moment de l'entrée dans la vie active. La mesure des migrations selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle (ou la non-activité) permettent d'affiner et de confirmer ces observations.

Entre 1954 et 1962, 45 % des migrants avaient de 10 à 34 ans ; entre 1962 et 1968, 39,6 % avaient de 15 à 34 ans ; la mobilité est maximum entre 20 et 34 ans, période de l'installation dans la vie active, du mariage ou de la recherche d'une amélioration de l'emploi (3). Dans les deux périodes intercensitaires, les migrants actifs sont

sensiblement plus « jeunes » que l'ensemble des actifs. La mobilité féminine est plus grande que celle des hommes entre 15 et 34 ans et l'écart est sensible surtout entre 20 et 24 ans, à l'émigration des régions rurales (Basse-Normandie par exemple) et à l'immigration en région parisienne. L'exode rural et agricole féminin plus intense est la cause du taux de célibat très élevé des jeunes agriculteurs (1). La comparaison des pyramides d'âges des immigrants et émigrants par régions ou par classes de communes met en lumière la mobilité liée à l'emploi ou au départ en retraite. Ainsi la pyramide des émigrants de la région parisienne est bien plus large au sommet (65 ans et plus) que celle des communes rurales. Alors que pour les immigrants la pyramide de la région parisienne est très élargie de 20 à 34 ans, elle est renflée à partir de 60 ans pour les communes rurales.

De façon générale, les cadres supérieurs et moyens migrent plutôt des régions urbaines vers des régions moins urbanisées ou même vers des zones rurales qui s'industrialisent alors que les régions rurales et agricoles fournissent employés et ouvriers aux régions urbaines dont, traditionnellement, à la région parisienne. La mobilité est très forte pour les cadres supérieurs et les professions libérales, l'armée, la police, le clergé, les artistes ; elle est forte pour les cadres moyens, le personnel de service et les employés ; elle est faible pour les ouvriers (signe de la lenteur de l'industrialisation)

(1) Il y en a 21, voir liste page 4.

(2) Les migrations intérieures n'étant pas enregistrées en France, ce n'est qu'à l'occasion des recensements qu'elles peuvent être approximativement évaluées ; les migrants décédés et les migrations multiples entre deux recensements n'apparaissent donc pas.

(3) Entre 1962-1968, les migrants de 25-34 ans représentent 21,2 % de l'effectif des migrants alors que 12 % de la population totale se situent dans cette tranche d'âge.

(1) Voir l'intéressant article de G. Jegouzo : « L'ampleur du célibat chez les agriculteurs », *Economie et statistiques* No 3, INSEE : 29, quai Branly. En Basse-Normandie, en 1968, on relève 22 % de célibataires dans la population agricole de 35 à 44 ans pour une moyenne nationale de 10 % dans la population non agricole.

et pour les patrons du commerce et de l'industrie ; elle est très faible pour les agriculteurs attachés à leur exploitation. Entre 1954 et 1962, 21,6 % des actifs, cadres supérieurs et moyens, ont changé de communes, 16 % des employés, 14 % des ouvriers qualifiés, 13 % des ouvriers spécialisés et manœuvres, 21 % des personnels de service et 10,7 % des patrons. C'est environ 60 % des migrants qui s'emploient dans le secteur tertiaire (services, commerce, banques, etc.), alors que 45 % (entre 1962-1968) le sont dans l'industrie. D'ailleurs les caractéristiques professionnelles des migrants varient fortement avec les régions : celle de Paris « importe » un fort pourcentage d'employés et d'ouvriers, alors que les cadres et les patrons sont très nombreux parmi ceux qui la quittent.

Ces proportions de migrants par catégorie socio-professionnelle rapportées aux effectifs de la région en cause fournissent un indice de dynamisme régional (1). Pour l'immigration des cadres supérieurs, les indices les plus élevés sont ceux du Centre, de la Basse-Normandie, de la Bourgogne et de la Champagne, soit la couronne entourant la région parisienne, zone très peu industrielle autrefois, mais qui est devenue l'un des points d'application de la politique de décentralisation ; pour les cadres moyens, les indices placent les mêmes régions en tête avec le Limousin ; pour les employés, la région parisienne a le plus fort indice car elle demeure le pôle tertiaire privilégié ; elle est suivie du Centre, de la Bourgogne, de la Champagne et du Limousin. Ce même indice calculé pour les non-actifs marque le reflux des retraités ; il est le plus élevé dans le Centre, la Provence-Côte d'Azur, la Bourgogne et le Limousin.

Les étrangers et les rapatriés (en particulier, pour ceux-ci, dans la période 1962-1968) ont une place importante dans les mouvements migratoires. Les rapatriés se sont installés surtout en Provence-Côte d'Azur, Languedoc, Corse et Midi-Pyrénées. Quant aux étrangers, ils se sont dirigés de préférence vers la région parisienne, la région Rhône-Alpes et le Centre (2).

Les redistributions territoriales consécutives à ces migrations s'opèrent-elles dans le sens d'un rééquilibrage des densités régionales ou locales ?

Le tableau I fournit les soldes migratoires en milliers pour les deux périodes intercensitaires (3). Dans la première, douze régions sur vingt et une ont un solde positif ; dans la seconde, quinze régions, la Provence-Côte d'Azur ayant le solde maximum.

(1) Les indices utilisés sont extraits d'une thèse de doctorat du troisième cycle récente de Mlle E. Cosio.

(2) Au recensement de 1968, 68 % des étrangers vivant en France résidaient dans cinq régions : parisienne, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur, Nord et Lorraine, dont la moitié en région parisienne.

(3) A d'autres égards, les taux d'immigration et d'émigration ont plus d'importance que les soldes car, à la limite, une région peut avoir un solde net insignifiant avec un maximum d'immigrants et d'émigrants.

TABLEAU I

Solde migratoire en milliers entre 1954 et 1968 (\*)

	1954-1962	1962-1968
Région parisienne	+ 706,5	+ 364,5
Champagne	+ 9,5	+ 7,5
Picardie	- 10,8	+ 18,5
Haute-Normandie	+ 9,5	+ 11,8
Centre	+ 20,3	+ 71,0
Nord	- 19,3	- 48,8
Lorraine	+ 50,5	- 69,6
Alsace	+ 25,7	+ 37,5
Franche-Comté	+ 10,4	+ 14,3
Basse-Normandie	- 55,5	- 14,5
Pays de la Loire	- 42,0	- 11,1
Bretagne	- 67,4	- 12,7
Limousin	- 6,7	+ 6,9
Auvergne	- 1,6	+ 20,5
Poitou-Charentes	- 26,9	- 19,0
Aquitaine	+ 44,5	+ 96,7
Midi-Pyrénées	+ 34,5	+ 91,4
Bourgogne	+ 15,6	+ 28,9
Rhône-Alpes	+ 219,3	+ 224,1
Provence-Côte d'Azur	+ 343,3	+ 389,9
Languedoc-Roussillon	+ 77,0	+ 122,5

(\*) Calculé sur la population municipale.

On notera que ces soldes correspondent dans un cas à huit années, dans l'autre à six ans et que leur importance n'est vraiment significative que par rapport à la population de la région, d'où l'intérêt du tableau II (1). Il donne les variations, en pourcentages, par régions, des soldes des mouvements naturels (différence entre naissances et décès) et des mouvements migratoires rapportés à la population municipale initiale (soit en 1954, soit en 1962) ; les deux dernières colonnes indiquent le pourcentage du solde migratoire annuel.

L'examen du tableau II permet de distinguer quatre catégories de régions en fonction de leurs migrations durant ces quatorze années.

1) Les régions qui ont un solde migratoire négatif sur toute la période : le Nord avec accroissement du rythme de ce solde entre 1962 et 1968 ; la Basse-Normandie, les pays de la Loire, la Bretagne et Poitou-Charentes avec diminution du solde négatif.

2) Les régions à solde négatif de 1954 à 1962 et positif de 1962 à 1968 : Auvergne, Limousin, Picardie, Champagne qui sont des régions en léger essor économique.

3) Une région, la Lorraine, à solde positif dans la première phase et négatif dans la seconde ; on sait la situation économique préoccupante de cette région.

4) Les onze autres régions présentent un solde positif de 1954 à 1968, mais elles peuvent être distribuées dans les trois groupes suivants :

a) La région parisienne, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes qui ont des taux de solde migratoire élevés et croissant d'une

(1) Extrait de la collection de l'INSEE D 1 « Evolution de la population au niveau régional et urbain 1962-1968 » par G. Calot, S. Mugnier, M. Burs.

TABLEAU II

Variation de la population municipale 1954 à 1968 en %

	1954 à 1962			1962 à 1968			Solde migratoire annuel	
	Variation totale	Solde du mouvement naturel	Solde migratoire	Variation totale	Solde du mouvement naturel	Solde migratoire	1954/62	1962/68
Région parisienne	+ 15,9	+ 6,0	+ 9,8	+ 9,1	+ 4,8	+ 4,3	+ 1,3	+ 0,7
Champagne	+ 6,8	+ 7,6	- 0,9	+ 6,1	+ 5,5	+ 0,6	- 0,1	+ 0,1
Picardie	+ 6,7	+ 7,5	- 0,8	+ 6,6	+ 5,3	+ 1,3	- 0,1	+ 0,2
Haute-Normandie	+ 9,7	+ 8,9	+ 0,8	+ 6,9	+ 6,1	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,1
Centre	+ 5,8	+ 4,6	+ 1,2	+ 7,1	+ 3,3	+ 3,8	+ 0,2	+ 0,6
Nord	+ 7,9	+ 8,4	- 0,6	+ 4,3	+ 5,6	- 1,3	- 0,1	- 0,2
Lorraine	+ 12,9	+ 10,2	+ 2,7	+ 3,5	+ 6,7	- 3,2	+ 0,3	- 0,5
Alsace	+ 8,2	+ 6,0	+ 2,2	+ 7,3	+ 4,4	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,5
Franche-Comté	+ 8,4	+ 7,1	+ 1,3	+ 7,0	+ 5,4	+ 1,6	+ 0,2	+ 0,3
Basse-Normandie	+ 3,5	+ 8,3	- 4,8	+ 4,3	+ 5,5	- 1,2	- 0,6	- 0,2
Pays de la Loire	+ 5,8	+ 7,6	- 1,8	+ 4,9	+ 5,4	- 0,5	- 0,2	- 0,1
Bretagne	+ 2,3	+ 5,3	- 3,0	+ 2,9	+ 3,5	- 0,6	- 0,4	- 0,1
Limousin	- 0,9	- 0,3	- 0,6	+ 0,3	- 0,7	+ 1,0	- 0,1	+ 0,2
Auvergne	+ 2,0	+ 2,1	- 0,1	+ 3,0	+ 1,4	+ 1,6	0,0	+ 0,3
Poitou-Charentes	+ 4,0	+ 5,9	- 1,9	+ 2,2	+ 3,5	- 1,3	- 0,2	- 0,2
Aquitaine	+ 5,0	+ 3,0	+ 2,0	+ 6,3	+ 2,1	+ 4,2	+ 0,3	+ 0,7
Midi-Pyrénées	+ 4,1	+ 2,3	+ 1,8	+ 6,2	+ 1,8	+ 4,4	+ 0,2	+ 0,7
Bourgogne	+ 4,6	+ 3,5	+ 1,1	+ 4,4	+ 2,4	+ 2,0	+ 0,1	+ 0,3
Rhône-Alpes	+ 11,1	+ 4,9	+ 6,2	+ 10,2	+ 4,6	+ 5,6	+ 0,8	+ 0,9
Languedoc	+ 7,4	+ 1,9	+ 5,5	+ 9,8	+ 1,8	+ 8,0	+ 0,7	+ 1,3
Provence-Côte d'Azur	+ 18,2	+ 3,5	+ 14,7	+ 17,1	+ 3,2	+ 13,9	+ 1,9	+ 2,3

période intercensitaire à l'autre (sauf pour la région parisienne) et des taux de solde migratoire plus forts que ceux du solde du mouvement naturel ; l'implantation des rapatriés joue un rôle important dans deux d'entre elles.

b) L'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le Centre où le taux du solde migratoire est moyen mais s'élève de 1954-1962 à 1962-1968 et où il est inférieur au taux du solde du mouvement naturel dans la première période et supérieur dans la seconde ; là encore, le rôle des rapatriés est important dans les deux premières régions.

c) L'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Haute-Normandie où le taux du solde migratoire est faible et inférieur sur toute la période 1954-1968 à celui du mouvement naturel.

Cette typologie reflète, sur le terrain, l'effet de l'installation des Français d'Algérie dans le sud du pays, la recherche du soleil à la fois par les retraités et les entrepreneurs qui décentralisent, l'essor ou le ralentissement industriel qui joue un rôle économique multiplicateur que l'on ne soulignera jamais assez. Entre 1962 et 1968, la population française a crû de 7 % ; or, le Var et les Bouches-du-Rhône ont gagné 18 %, les Alpes-Maritimes 16,8 %, le Vaucluse 16,6 %, la Haute-Garonne 16,2 %, l'Hérault 14,5 %.

Il ne faut toutefois pas négliger la part du solde migratoire des étrangers dans ces mouvements ; c'est ainsi qu'en Lorraine, les 9/10 du solde migratoire négatif correspondent à la diminution de l'effectif d'étrangers et, en région parisienne, l'essentiel du solde migratoire positif provient de l'accroissement des étrangers. En Provence-Côte d'Azur, alors que le solde migratoire positif, entre 1962 et 1968, atteint 389 000, la population étrangère a diminué de 30 000. Enfin, dans

quelques régions où la présence étrangère est faible, 70 à 90 % du solde migratoire positif proviennent d'une augmentation des étrangers : Auvergne, Franche-Comté et Champagne.

Le tableau III montre que les migrations intérieures ne redressent pas les écarts de densité du territoire que l'on sait considérables.

TABLEAU III

Solde du mouvement naturel et solde migratoire (\*) dans les départements à plus forte et à plus faible densité (\*\*) en % de la population en 1962

	Solde du mouvement naturel	Solde migratoire
Paris	+ 2,7	- 9,9
Hauts-de-Seine	+ 5,1	+ 0,6
Seine-Saint-Denis	+ 6,5	+ 9,0
Val-d'Oise	+ 6,5	+ 19,7
Val-de-Marne	+ 5,1	+ 9,9
Nord	+ 5,5	0,0
Rhône	+ 5,5	+ 6,8
Yvelines	+ 6,7	+ 17,3
Essonne	+ 7,1	+ 33,5
Bouches-du-Rhône	+ 4,2	+ 13,5
Lozère	+ 0,8	- 6,5
Basses-Alpes	+ 3,1	+ 10,9
Hautes-Alpes	+ 3,5	+ 1,4
Creuse	- 2,5	- 1,8
Ariège	- 1,3	+ 2,2
Lot	+ 0,4	+ 0,6
Gers	+ 0,2	- 0,5
Cantal	+ 1,7	- 3,8
Aveyron	+ 1,2	- 3,2
Corrèze	- 0,4	+ 0,4
Landes	+ 1,5	+ 4,9
Meuse	+ 5,4	- 8,7
Haute-Marne	+ 5,9	- 3,1

(\*) Variation de la population municipale 1962-1968.

(\*\*) Les dix départements ayant plus de 290 h/km<sup>2</sup> et les treize en ayant moins de 35.

Sur les dix départements ayant plus de 290 habitants par kilomètre carré, et sur les treize ayant moins de 35 habitants par kilomètre carré, la correction intervient seulement pour Paris, d'un côté, pour les Alpes de Haute-Provence et à un moindre degré, les Landes, de l'autre. Certains départements, comme la Creuse, la Lozère, le Cantal, la Meuse, l'Ariège ont un solde total (naturel plus migratoire) négatif. Aussi, malgré le ralentissement de croissance de la région parisienne et la perte de 200 000 habitants de Paris, les contrastes signalés dans « Paris et le désert français » ne sont pas en passe de s'atténuer. Cependant, l'agglomération parisienne toute entière, ce monstre de densité dans un pays comme le nôtre, s'autorégule peu à peu, d'une part, du fait de l'accroissement du prix du sol et de tout ce qu'il entraîne et, de l'autre, par une prise de conscience que les difficultés de déplacement et de vie l'emportent de plus en plus sur les avantages de la grande ville.

L'examen de ces migrations, en fonction de la taille des communes, montre qu'elles s'effectuent dans le sens d'une urbanisation croissante. Mais si le solde migratoire négatif est, pour les petites communes rurales, inversement proportionnel à leur taille, le solde positif des communes urbaines ne croît pas corrélativement à la taille des agglomérations, il augmente pour atteindre le maximum de 20 000 à 50 000, et diminue de 50 000 à 100 000, reprend un peu de 100 000 à 200 000 et diminue au-delà. Ce sont des inflexions à suivre (1).

Autrefois, la distance était la variable principale qui intervenait dans les migrations intérieures, la probabilité de déplacement diminuait avec l'accroissement de la distance à parcourir.

Or, comme l'a établi D. Courgeau (2), la probabilité de migrer entre départements adjacents a été multipliée par 1,5 entre 1891 et 1946, alors qu'elle l'a été par 5 pour ceux éloignés de 600 kilomètres ou plus, du point de départ du migrant. Deux autres variables, toujours présentes dans le phénomène migration, ont pris plus de poids encore : le facteur de répulsion du point de départ qui se traduit essentiellement par la recherche d'un emploi ou d'un meilleur emploi et le facteur d'attraction de la zone d'immigration qui dépend, à la fois, de l'offre des emplois et de la présence d'anciens immigrants de même origine (3). Si l'emploi industriel a sensiblement diminué entre 1962 et 1968, dans les deux régions déficitaires du point de vue migratoire, Nord et Lorraine, et dans le département de Paris, ce n'est donc pas une coïncidence.

Le poids des rapatriements dans les migrations de la dernière période intercensitaire masque le ressort économique fondamental qui les meut ; il ne faudrait pas s'y tromper dans l'élaboration des politiques d'aménagement de l'espace.

P. LONGONE.

(1) M. J. Monod dans un article de *la Revue économique du Sud-Ouest* écrit : « De 1954 à 1968 la population des villes de 30 000 à 200 000 habitants a augmenté de 35 % sauf pour la catégorie des villes comprises entre 50 000 et 100 000 dont l'augmentation a été de 30 %... Les villes de plus de 400 000... n'ont crû dans la même période que de 27 %.

(2) « Les migrations en France », Cahier INED No 58.

(3) Comme l'écrivait G. Pourcher, dans « Le peuplement de Paris », Cahier INED No 43, « tout se passe comme si c'était les provinciaux qui ont conservé les liens les plus étroits avec le milieu de départ, qui entraînent d'autres migrants dans leur sillage ». Et ces liens psychologiques jouent aussi dans les retours en fin de carrière.

### Les régions de programme

**Région parisienne :** Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise.

**Champagne :** Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne.

**Picardie :** Aisne, Oise, Somme.

**Haute-Normandie :** Eure, Seine-Maritime.

**Centre :** Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

**Basse-Normandie :** Calvados, Manche, Orne.

**Bretagne :** Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

**Poitou-Charentes :** Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne.

**Aquitaine :** Dordogne, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne.

**Midi-Pyrénées :** Ariège, Aveyron,

Lot, Gers, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées.

**Limousin :** Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

**Rhône-Alpes :** Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.

**Bourgogne :** Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.

**Nord :** Nord, Pas-de-Calais.

**Lorraine :** Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Vosges.

**Alsace :** Bas-Rhin, Haut-Rhin.

**Franché-Comté :** Belfort, Doubs, Jura, Haute-Saône.

**Pays de la Loire :** Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.

**Auvergne :** Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

**Languedoc-Roussillon :** Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales.

**Provence-Côte d'Azur :** Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Pro-

vence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

### SOMMAIRE DE « POPULATION » No 4-5 - sept. 1972

A. SAUVY	Economie et population dans le monde.
H. HENRY	Pyramides, statuts et carrières.
D. COURGEAU	Les réseaux de relation entre personnes.
L. TABAH	Enquête sur la fécondité en Algérie.
A. JACQUARD	Un isolat au sud du Sahara.
R. PRESSAT	Conjoncture démographique
F. MARCHAL	démographique
O. RABUT	en Europe.